



DÉCISION 2023 – 20

Demande d'aide à la diffusion de proximité - Arts de la scène - de la Région Occitanie pour le spectacle « Fraternelles » de la compagnie Danse des Signes

Le Maire de la Commune de Seysses ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant que la région Occitanie a mis en place un système d'aide à la diffusion de proximité qui permet aux communes d'accueillir des spectacles de qualité à des conditions financières privilégiées.

L'objectif de ce dispositif est triple : favoriser un maillage du territoire régional, notamment en milieu rural et sur les communes dépourvues d'offre culturelle à l'année, assurer en Occitanie la diffusion des équipes artistiques professionnelles issues du territoire régional, et permettre une ouverture de tous les publics sur la diversité des esthétiques du spectacle vivant.

La participation régionale pour un spectacle programmé par les communes moins de 15.000 habitants elle est de 40 % du prix de vente HT mentionné dans le contrat de cession, plafonnée à 2.000 €.

Le montant annuel cumulé pour un même programmateur est limité à 4.000 €, pour un maximum de 5 représentations par année civile.

Le service culturel a programmé, le spectacle « Fraternelles » de la compagnie « Danse des Signes » . Ce spectacle peut bénéficier de l'aide à la diffusion. Il aura lieu le Samedi 7 Octobre 2023 à 16h00 en Déambulation dans les rues de Seysses (repli Médiathèque).

Le prix de cession étant de 1.650 €, l'aide serait de 660 €.

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès du Conseil Régional Occitanie une aide à la diffusion de proximité la plus large possible pour participer au financement de la représentation « Fraternelles » de la compagnie « Danse des Signes ».

Article 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Seysses, le 23 Juin 2023

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP